

Châtelneuf



Bulletin Municipal
2024

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
Le Département	Page 4
Loire Forez Agglomération	Page 5
Comptes Rendus des Conseils Municipaux	Pages 6/19
Budgets	Pages 20/21
Pôle Technique	Page 22
Travaux et Urbanisme	Page 23
Informations Santé	Page 24
Informations pratiques	Page 25
Association des Jeunes de Châtelneuf	Page 26
Le Comité des Fêtes	Page 26
Le Moulin des Massons	Page 27
La Cantine Scolaire	Page 28
Au Temps des Amitiés Partagées	Page 28
La Bibliothèque	Page 29
Loisirs Culture du Mont Semiol	Page 29
Le Sou des Ecoles	Page 30
Le Multiservices	Page 31
L'Ecole Publique	Page 32
Le Club Sportif des Hautes Chaumes	Page 33
Etat-civil	Page 34

Le Mot du Maire

Chères Castelnevines, Chers Castelnevins,

Les derniers jours de 2024 s'égrènent petit à petit avec l'arrivée des fêtes de fin d'années.

Cette année 2024 a vu le démarrage du projet de la restauration du bâtiment dit « BERINGER » afin de pouvoir offrir aux habitants de Châtelneuf un lieu de rencontre et de convivialité. Ce commerce offrira un service aussi bien aux personnes qui sont de passage ou qui se rendent sur notre commune.



Je remercie sincèrement le Club des Jeunes qui a vendu la licence IV à la commune afin de pouvoir la mettre à disposition de notre futur commerce. L'ensemble des travaux du bâtiment sera terminé début 2025.

Pour cette nouvelle année, les élus ont fait le choix en début de mandat, de refaire une partie de la voirie du bourg avec enfouissement des réseaux secs, renouvellement des canalisations d'eau potable (à charge de Loire Forez Agglomération) et une restauration totale de la chaussée.

Une nouvelle fois je tiens à remercier toutes les associations pour leur implication dans la vie communale.

Merci au personnel communal : Cécile et Ghislaine les ATSEM, Evelyne la cantinière, Caroline secrétaire de mairie, Bruno et Régis agents techniques au sein du pôle intercommunal. Merci à Cyrielle qui assure actuellement un remplacement à l'école.

Merci aux élus qui m'entourent et qui œuvrent pour un bon fonctionnement de notre commune sachant qu'il n'est pas toujours facile de prendre certaines décisions.

Merci à Anthony pour la fabrication des décorations de Noël qui sont de plus en plus nombreuses au fil des années.

L'équipe du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.

Nous vous attendons nombreux le 5 janvier 2025 pour la cérémonie des vœux.



Mme Caroline MORDAC
Votre secrétaire de Mairie
Toujours disponible et à votre écoute !

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Cela ne vous a pas échappé, le contexte national financier est plus que compliqué. Cela va imposer une gestion budgétaire des plus rigoureuses pour faire face à cette situation de baisse sans précédent des dotations allouées aux communes et aux Départements.

Les équipes municipales vont devoir redoubler d'efforts pour boucler le financement de leurs projets. A ce titre, l'engagement et le travail de chaque élu est d'ailleurs à souligner.

Alors que les prochaines élections municipales se profilent déjà, il est à craindre que le renouvellement de 2026 manque de candidats tant la tâche, plus particulièrement dans nos communes rurales, devient ardue.

En cette fin d'année 2024, nous avons d'ailleurs accueilli deux nouveaux maires sur notre canton. Pascal Leleu, Maire de Pommiers-en-Forez, suite au décès de notre ami et fidèle compagnon dévoué, Henri Cherbland, et Josette Gardant, Maire de Saint Polgues, suite à la démission de Dominique Fraise.

L'année 2025 verra aussi l'arrivée de deux nouvelles communes, puisque La Côte-en-Couzan et Saint Didier-sur-Rochefort ont décidé d'unir leur destinée ; tout comme Saint Laurent-Rochefort, Débats Rivière d'Orpra et L'Hôpital-sous-Rochefort. Ces unions porteront à 48 le nombre de communes composant notre canton de Boën-sur-Lignon.

En tant que Conseillers départementaux, soyez assurés que nous continuerons à parcourir l'ensemble de ces communes pour être aux plus près de vos préoccupations et venir à votre rencontre.

Malgré les difficultés budgétaires, la majorité départementale a la volonté de poursuivre son aide en direction des communes. Bien sûr, cela imposera des choix qui seront parfois cornélien. Car, comme le disait, en son temps, N. Machiavel « en politique le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal ».

Pour faciliter la réalisation des projets de votre commune de Châtelneuf, la réfection de la toiture du bâtiment des associations, le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes et l'installation de volets roulants à l'école, ont bénéficié du soutien financier du Département en 2024.

Autre acteur majeur de notre vie en société, le monde associatif a toute notre attention, tant l'implication des bénévoles est primordiale pour animer nos villages et créer du lien social. La qualité des animations et spectacles proposés dans nos communes rurales est à souligner. Les organisateurs déploient des trésors d'ingéniosité qu'il est important de saluer. Le Sou des écoles et l'association des Parents d'élèves de la cantine, ont bénéficié d'une subvention.

Même si ces actions restent mineures par rapport au volet consacré aux solidarités humaines qui atteint désormais près de 66 % du budget - soit environ 524 millions d'euros - il est, à nos yeux, essentiel de les maintenir, afin de favoriser l'amélioration de votre cadre de vie et de contribuer au bien-vivre ensemble.

Que cette année 2025 soit la plus douce et la plus sereine possible !

Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE
Conseillers départementaux du Canton de Boën-sur-Lignon



HABITAT

Vous aider à améliorer votre logement

Un guichet unique a été mis en place pour toute question relative à l'habitat et au logement.

OPAH-RU, ANAH, primes CEE, prime Rénov, etc. Il vous est parfois difficile de vous retrouver parmi les aides existantes... Que vous soyez propriétaires, bailleurs ou porteurs de projets, Loire Forez Agglo vous accompagne afin d'éclaircir l'horizon de vos futurs travaux.

Face à la diversité des acteurs et des aides liées à l'habitat, nous proposons une entrée unique, en partenariat avec le Département de la Loire. Pour toutes les aides financières, avec ou sans conditions de ressources, contactez :

04 77 96 56 66 habitat@loireforez.fr

Les organismes liés à l'habitat :

France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat

MaPrimeRénov' L'aide à la rénovation énergétique

MaPrimeAdapt' L'aide à l'adaptation des logements

Ma Prime Logement Décent L'aide à la réhabilitation de logements indignes ou dégradés

Rénov'action 42 Service public de la rénovation de l'habitat

ADIL Conseil juridique, financier et fiscal.

Soliha Accompagnement au montage du dossier de subventions (Programme d'intérêt général (PIG) Loire Forez Agglo) et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Saint-Bonnet-le-Château et de Montbrison.

Conseil départemental Architecte, conseil sur les projets de construction et de rénovation, ergothérapeute.

Chiffres clés :

Jusqu'à **90% d'aides de l'ANAH** (agence nationale de l'habitat) du montant HT des travaux de rénovation, sous condition de ressources.

4045 logements à réaliser, dont 870 en renouvellement urbain et/ou sortie de vacance (programme local de l'habitat 2020-2026).

28% des habitants du Forez ont **plus de 60 ans**.

700 habitants supplémentaires, en moyenne par an depuis 2013.

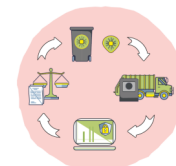
Un guichet unique
pour toute question relative
à l'habitat et au logement



DÉCHETS

2024	Distribution de nouveaux bacs gris pucés ou de badges à domicile	Facture TEOM
2025	Année test de comptabilisation des levées. Baisse des fréquences de passage.	Facture TEOM
2026	Année de comptage réel des levées.	Facture TEOM
2027	Païement de la 1 ^{ère} TEOMi en même temps que la taxe foncière.	Facture TEOMi

Plus d'infos : loireforez.fr, rubrique « déchets ».



VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Henri PASCAL.

Excusés : Guillaume CHAZAL donne pouvoir à Norbert DUCHEZ

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Avenant n°2 à la convention d'entretien des voiries communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté, Vu la convention de mise à disposition du service du pôle technique intercommunal auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 11 février 2019 et l'avenant n°1 en date du 20 février 2020,

Depuis plusieurs années le pôle technique intercommunal met à disposition son service auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite d'un rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023.

Quel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5%.

Ainsi, l'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel, actualisé de ces transferts avec le montant de mise à disposition correspondant, dit de « référence », détaillé par commune à hauteur de 13 859,82 € sur Bard, 7 305,72 € sur Châtelneuf et 14 664,05 € sur Essertines-en-Châtelneuf, et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour pour la part des voies situées sur la commune et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,

D'APPROUVER le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% pour la part des voies situées sur la commune sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service du pôle technique intercommunal auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, le conseil municipal :

APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, pour la part des voies situées sur la commune, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% pour la part des voies situées sur la commune sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,

APPROUVE l'avenant afférent,

AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

2 Subvention Département pour la réfection toiture futur bâtiment des associations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de l'achat du bâtiment pour accueillir les associations, il est nécessaire de changer la toiture de celui-ci.

Les travaux sont estimés à 36 259 .39€ HT

Afin de procéder aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à demander une subvention au :

Conseil départemental de la LOIRE pour un montant de 18 129.80€ (soit 50%)

L'Etat (DETR) pour un montant de 10 800€ (soit 29.79%)

Fonds propres : 7 329.59€

→Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du département et de la DETR pour ce projet

3 Participation repas CCAS

Monsieur Le Maire propose, que suite au repas du CCAS les conjoints non bénéficiaires n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans ainsi que les membres du conseil et leurs conjoints paient une participation forfaitaire de 27€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le tarif de 27€ de participation au repas du CCAS par personne non bénéficiaire ainsi que les membres du conseil et leurs conjoints

4 DM pour facturation service commune Loireforez

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap013-art.6419	3 100€	
Chap731-art 73123	1 900€	
Chap 12- art.6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement		5 000€
TOTAL: Immobilisations	5 000€	5 000€

5 DM pour intégration étude accessibilité

Désignation	Crédits ouverts
Recette Chap041-art 203	9 828€
Dépense Chap041-art2131	9 828€

6 Demande de subvention auprès du département pour changement de porte salle des fêtes et volets roulants

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer la porte d'entrée de la salle des fêtes ainsi qu'une partie des volets roulants de l'écoles qui sont en mauvais état.

Le montant total des travaux s'élève à : 5089.95€ HT (1636.36€ HT pour les volets roulant + 3453.59€ HT pour la porte de la Salle des fêtes)

Afin de procéder aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à demander une subvention au :

Conseil départemental de la LOIRE pour un montant de 3 053.97€ (soit 60%)

Fonds propres : 2 035.98 € (40%)

Approuvée à l'unanimité

7 Banquet des classes en 3 et en 8

Suite à ce banquet il y avait un reste de 38.33, la commune décide de faire un don au repas des anciens.

8 Multiservices

L'architecte doit venir, la toiture et le bardage sont à restaurer. L'appel d'offres devrait être lancé courant janvier 2024.

9 Licence IV

La licence IV appartient actuellement au club des jeunes, mais la commune souhaite la racheter pour la mettre à disposition du commerce. C'est en cours de discussion avec le club des jeunes. La mairie leur propose de racheter cette licence au prix de 5 000€.

La secrétaire de séance,

Le maire, Marc PELARDY



VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 24 Janvier 2024

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Elizabeth MARINO, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Marie France ROCHETTE.

Excusé : Henri PASCAL (donne pouvoir à Elizabeth MARINO)

Secrétaire de séance : Marie France ROCHETTE

Approbation du Procès-verbal du 04 /12/2023
Approuvé à l'unanimité

Délibération sur l'acquisition par la commune de la parcelle A 1947 :
Suite à une erreur cadastrale, la parcelle A 1947 appartenant à la commune, est enregistrée au nom du propriétaire attenant. Afin de passer la vente du bâtiment de la cure, une rectification doit être faite devant notaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés pour deux volets solaires roulants de l'école et pour la porte d'entrée de la salle des fêtes. Pour ces travaux une demande de subvention a été demandée au Département (enveloppe Solidarité). Une réunion concernant les responsables d'associations aura lieu le 17 février à 9h.

Le rachat de la licence IV au Club des Jeunes au prix de 5 000€ s'étalera sur 2 années.

Il est envisagé de réserver un emplacement pour les poubelles de la salle des fêtes.

10h30 : Clôture de séance

Le secrétaire de séance,

Le maire, Marc PELARDY





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 19 février 2024

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Marie France ROCHETTE, Henri PASCAL

Excusé : Elizabeth MARINO

Secrétaire de séance : Kamel YAHIAOUI

Approbation du Procès-verbal du 24/01/2024

Approuvé à l'unanimité

Délibération sur Dissimulation réseaux secs RD69 et bourg :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs RD69 et bourg

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :145 516.00 €

Restant à la charge de la commune : 66 359.00€

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs RD69 et bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

-Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

2- Délibération sur l'acquisition de la licence IV

Considérant que Monsieur Le Maire fait mention aux membres du Conseil Municipal que l'Association dénommée Association de la Jeunesse de Chatelneuf est propriétaire d'une Licence IV exploitée sise à CHATELNEUF, Lieudit Le Bourg,

VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté engagée de la Commune de poursuivre la politique de développement de son territoire avec notamment la revitalisation de son centre-bourg,

Considérant que Monsieur Le Maire explicite aux membres du Conseil Municipal les échanges menés avec l'Association dénommée Association de la Jeunesse de Chatelneuf quant à la cession par cette dernière à la Commune de ladite Licence IV, et ce au prix de CINQ MILLE Euros (5 000 €),

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la Commune,

Considérant que Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que les crédits requis sont prévus au Budget,

Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'acquisition par la Commune de l'Association dénommée Association de la Jeunesse de Chatelneuf de la Licence IV exploitée sise à CHATELNEUF, Lieudit Le Bourg, et ce au prix de CINQ MILLE Euros 5 000 €),

- Dire que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune étalée sur deux années civiles soit 2 500€ en 2024 et 2 500€ en 2025,

- Dire que les crédits requis sont prévus au Budget,

- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a :

- Approuvé l'acquisition par la Commune de l'Association dénommée Association de la Jeunesse de Chatelneuf de la Licence IV exploitée sise à CHATELNEUF, Lieudit Le Bourg, et ce au prix de CINQ MILLE Euros (5 000 €),

- Dit que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune, étalée sur deux années civiles soit 2 500€ en 2024 et 2 500€ en 2025,

- Dit que les crédits requis sont prévus au Budget,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

22H00 : Clôture de séance

Le secrétaire de séance,

Le maire, Marc PELARDY





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 18 MARS 2024

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL.

Excusés : Guillaume CHAZAL

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion budget communal e affectation du résultat

M le 1^{er} adjoint présente le compte administratif

Soit une affectation du résultat :

002 Excédent de fonctionnement reporté :	32043.27 €
001 Excédent d'investissement reporté :	8314.89 €
1068 Excédent de fonctionnement affecté au déficit d'investissement :	31446.07 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion ainsi que l'affectation des résultats.

2 Vote du budget communal

M le Maire présente le budget communal, lequel s'élève à :

231 526.08 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

Dépenses de fonctionnement chapitres :

011 charges à caractère général :	77 900.00 €
012 charges de personnel	79 516.12 €
014 atténuation de produits	18 078.87 €
65 autres charges de gestion courantes	34 200.00 €
66 charges financières	5 500.00 €
023 virement à la section d'investissement	0 €
042 Opérations d'ordre entre section	16 331.09 €

Recettes de fonctionnement chapitres :

70 produits de service	4 980.00 €
013 Atténuation de charges	0 €
73 impôts et taxes	4 500.00 €
731 Impositions directes	116 000.00 €
74 dotations et participations	50 307.54 €
75 autres produits de gestion courante	7 363.18 €
76 Produits financier	1 €
042 opérations d'ordre	16 331.09 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	32 043.27 €

223 052.41 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement dont :

Dépenses d'investissement :

001 Solde d'exécution inv reporté	0 €
16 Remboursement emprunts + caution	18 000 €
040 Opération d'ordre	16 331.09 €
041 Opération patrimoniale	0 €
20 Immo incorporelle	2 500 €
204 Subvention équipement versées	550 €
21 Immo Corporelles	160 671.32 €
RAR 2022 (Chap 21, Chap 20, Chap 16)	25 000 €

Recettes d'investissement

021 Virement de la section fonctionnement	0 €
R001 Solde excédent de la section d'investissement reporté	16 685.11 €
13 Subventions	2 880.00 €
16 Emprunt	0 €
10 (FCTVA, TA, excédent fonctionnement)	1 156.21 €
024 Produits des cessions	176 000.00 €
040 Opération ordre (amortissement AC Investissement	16 331.09 €
RAR 2022 (Chap 13)	0 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2024.

VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

3 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget Panneaux photovoltaïques et affectation du résultat

M le 1^{er} adjoint présente le compte administratif :

Soit une affectation du résultat :

001 Excédent d'investissement reporté :	0 €
1068 Excédent de fonctionnement affecté au déficit d'investissement :	0 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion ainsi que l'affectation des résultats.

4 Vote du budget Panneaux Photovoltaïques : M le Maire présente le budget panneaux photovoltaïques, lequel s'élève à

5 184.09 € tant en dépenses qu'en recettes d'exploitation dont :

Dépenses de la section exploitation :

11 charges à caractère général :	3 103.09 €
066 charges financières	110.00 €
042 opération d'ordre entre section	1970.00 €
065 autre charges gestion courante	1.00 €

Recettes de la section exploitation :

70 produits de service	2 200.00 €
R002 Résultat exploitation reporté	2 283.09 €
042 Opération d'ordre entre section	700.00 €
75 Autres produits gestion courante	1.00 €

4 512.55 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

5 Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget multiservice et affectation du résultat :

Soit une affectation du résultat :

002 Déficit de fonctionnement reporté :	100 €
---	-------

6 Vote du budget Multiservice :

M le Maire présente le budget multiservices, lequel s'élève à

15 600 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :

Dépenses de fonctionnement chapitres :

011 charges à caractère général :	1 500.00 €
66 charges financières	14 000.00 €
D002 Résultat d'exploitation reporté	100.00 €

Recettes de fonctionnement chapitres

74 dotations et participations	15 600.00 €
--------------------------------	-------------

696 560 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement dont :

Dépenses d'investissement

16 Remboursement emprunts + caution	301 450.00 €
23 Immobilisation en cours	749.79 €
RAR 2022 (Chap 21, Chap 20, Chap 16, Chap 23)	394 360.21 €

Recettes d'investissement :

R001 Solde excédent de la section d'investissement reporté	79 945.21 €
13 Subventions	10.00 €
16 Emprunt	310 428.79 €
RAR 2022 (Chap 13)	306 176.00 €

7 Vote des taux :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2024. Il présente l'état de notification des taux n° 1259 COM qui doit être adressé à la commune par l'administration fiscale.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, décide d'augmenter les taux :



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

Taux de la taxe foncière bâtie : 28.22%

Base d'imposition prévisionnelle 2024 : 328200 x 28.22 % soit un produit de 92 618 €

A voté à l'unanimité

Taux de la taxe foncière non bâtie : 41.52 %

Base d'imposition prévisionnelle 2024 : 18500 x 41.52 % soit un produit de 7 681€

A voté 5 pour et 4 contre

Taux de la taxe d'habitation (TH) : 10.05%

Base d'imposition prévisionnelle 2024 : 22100 x 10.05% soit un produit de 2 221 €

A voté 8 pour et 1 abstention

8 Fongibilité des crédits

Suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est désormais possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section. Cette délibération doit être reprise chaque année

9 Organisation temps scolaires rentrée 2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

Considérant que les horaires actuels donnent entière satisfaction sur les plans pédagogiques et éducatifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire comme il suit 9h00 / 12h00 et 13h30/16h30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Fait à Châtelneuf, le 11/04/2024

La secrétaire de séance

Le maire, Marc PELARDY



VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du Mardi 4 Juin 2024

Présents : M. PELARDY Marc Maire, M. YAHIAOUI Kamel Adjoint, MARINO Elisabeth Adjointe, M. CHARLES Lionel, M. DUCHEZ Norbert, M. MURE Anthony, , Mme JOANDEL Stéphanie, M. PASCAL Henri, Mme ROCHETTE, Marie France

Excusées : M. CHAZAL Guillaume (Sans pouvoir)

Secrétaire de Séance : YAHIAOUI Kamel

Convocation du : 30 Mai 2024

Approbation du Compte Rendu du PV CM du 5 Mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le PV du CM du 5 Mai 2024. 9 Voix pour.

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1- Délibération pour renouvellement et actualisation de la convention partenariale entre la commune et le Pôle Prévention Santé du personnel communal.

Cette convention est signée pour douze ans et est renouvelée tous les trois ans par tacite reconduction. Cette convention a pour objectifs de d'organiser les différents rendez vous de visites médicales pour les embauches par exemples, la gestion des arrêts maladie et toutes les thématiques liées à la prévention des risques sociaux professionnels. La contribution actuelle est de 0,45 points de la masse salariale soit 192€. Pour 2023/2026 celle-ci serait de 0.50 points de la masse salariale (+0.05 points pour options supplémentaires Médecine+ prévention).

Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire. 9 voix pour.

2- Délibération pour versement subvention cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal pour de la demande de versement de la subvention de l'association Cantine. Cette subvention contribue à la participation aux frais financiers pour le fonctionnement de la cantine scolaire. Le conseil municipal entendu cette demande, approuve à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention d'un montant de 4 670.42 €.

3 – Questions diverses :

Il a été abordé ce soir différents thèmes afin de faire le point sur les différents dossiers en cours :

Aménagement du Bourg : le Maire souhaiterait organiser une réunion d'information avec les riverains (proposition de date pour le 17/06/24 à 20h).

Projet commerce, première réunion de chantier : la phase d'appel d'offres étant terminée ce mardi 6/06/24 a eu lieu la première réunion de chantier avec les entreprises retenues. Celles-ci vont maintenant organiser leur planning d'intervention. Le Maire souhaite une mise hors d'eau / hors d'air d'ici fin juillet pour ensuite entreprendre la phase d'aménagement.

22h 00. Le maire Clôture la Séance.
Le Secrétaire de Séance,
Kamel YAHIAOUI Adjoint Délégué

Le maire, Marc PELARDY





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal : séance du Lundi 08 Juillet 2024

Présents : PELARDY Marc, YAHIAOUI Kamel, MARINO Elisabeth, CHARLES Lionel, CHAZAL Guillaume, DUCHEZ Norbert, JOANDEL Stéphanie, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France.

Excusé : PASCAL Henri

Secrétaire de séance : ROCHETTE Marie France

M le Maire ouvre la séance :

Approbation du PV du 04/06/2024 :

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°19-2024 en vue de l'acquisition d'un tracteur Valtra en remplacement de l'ancien :

Le tracteur du Pôle Technique commençant à avoir de la vétusté, son remplacement est à envisager. Une opportunité s'est présentée : un autre de la même marque avec 3600 h, 9 mois de garantie au prix de 60 000€. Un prêt sera contracté par le pôle technique pour la soule de cet achat. L'ancien tracteur sera vendu pour un prix avoisinant les 22 000€. Après mûres réflexions, Le Conseil donne son accord pour le changement de celui-ci avec 9 voix pour.

Délibération DCM20-2024 Autorisation de signature concernant les prêts relais pour le multiservices auprès du crédit agricole

Après consultation des différentes propositions faites par les banques, Monsieur Le Maire propose de retenir le crédit agricole avec un taux de 4.40% pour un emprunt de 40 000€ et de 200 000€ d'une durée de 24 mois avec 200€ de frais de dossier pour le prêt relais à 200 000€ et 50€ de frais de dossier pour le prêt relais à 40 000€.

Ces prêts relais serviront en attendant le versement des subventions et du remboursement de la TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise M le Maire à signer les deux prêts du crédit agricole.

Délibération DCM21-2024 Prêts relais auprès du crédit agricole

Le Maire de la Ville de Châtelneuf

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/07/2024, enregistrée à la Préfecture de la Loire sous le N°042-214200545-20240708-20-2024-DE le 09/07/2024 décidant de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de souscrire les emprunts prévus dans le budget de la commune,

Vu le budget de la commune de Châtelneuf voté et approuvé par le Conseil Municipal le 18/03/2024 et visé par l'autorité administrative le 19/03/2024 sous le N° 042-214200545-20240318-6-2024-DE

ARRETE

Article 1er : La commune de Châtelneuf contact auprès du crédit agricole deux emprunts (prêts relais) de deux cent mille euros et de quarante mille euros destinés à financer l'attente de versement de subvention et de remboursement de TVA pour notre aménagement d'un multi-services

Article 2 : Prêt relais n°1 : 200 000€ à 4.40% pour une durée de 24 mois avec 200€ de frais de dossier

Prêt relais n°2 : 40 000€ à 4.40% pour une durée de 24 mois avec 50€ de frais de dossier

Article 3 : La commune de Châtelneuf s'engage à verser au crédit agricole, les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

Article 4 : La commune de Châtelneuf s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 5 : La commune de Châtelneuf s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : La décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet.

Article 7 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du Prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Article 8 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal de la présente décision.

VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Questions diverses :

Point sur le projet de l'aménagement du multiservices :

Les travaux ont débuté (ouvertures, réseaux). Une demande sera faite à la SAUR pour l'installation d'un compteur d'eau extérieur. Les subventions départementales et régionales seront versées plus tard que prévu, c'est-à-dire courant année 2025.

Une réunion en visioconférence a eu lieu avec 1000 cafés : Lionel Charles a donné les éléments retenus pour le lancement d'appels à candidature.

Des devis pour la réfection du toit du bâtiment Meunier ont été demandés : l'entreprise Bégonin a été retenue pour un montant de 21 193,20 HT. Des subventions seront allouées pour ces travaux.

Certains travaux s'avérant urgents (nettoyage autour du bâtiment Meunier, débroussaillage pic de Fraisse, chemins communaux) des autoentrepreneurs seront sollicités.

Un point sur la rentrée scolaire a été évoqué par Kamel Yahiaoui (nombre d'élèves sortants et entrants).

Fin de séance : 22h30

La secrétaire de séance, Mme Rochette

Le maire, Marc PELARDY



2/2

Nos Agriculteurs / Producteurs

GAEC BONNEFOY Julien

Nicolas GUILLOT

Norbert DUCHEZ

Pierric DUCHEZ

Nicolas JAMBIN

Didier ROLLAND

Mickaël FOUGEROUSE

GAEC Ferme du Pic de Fraisse





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie@chatelneuf.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal : séance du Lundi 2 Septembre 2024

Présents : PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, JOANDEL Stéphanie, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, PASCAL Henri

Excusée : ROCHETTE Marie France, Guillaume CHAZAL

Secrétaire de séance : MARINO Elisabeth

M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 08/07/2024
- Point sur le projet de l'aménagement du multi-services
- Questions diverses :
 - Bilan de la fête patronale
 - Ecole : Approbation pour le changement de volets roulants classe de petits
 - Travaux envisagés
 - Réflexion sur la date et préparation du repas de « anciens »

Le PV du 8 juillet dernier est approuvé par les membres présents.

Point multiservice :

M. le Maire indique que les travaux du multi-services ont repris. Il demande de réfléchir ensemble sur la façon de faire la publicité. Plusieurs activités pourraient être possibles sur Châtelneuf, à proximité du Mont Semiol. Différentes idées sont apportées par chacun.

Une idée de concours pourrait être lancée aux habitants pour nommer le nouveau commerce. Les propositions seraient envoyées en mairie par mail. Le conseil choisirait la meilleure proposition et le nom du gagnant serait présenté lors de la cérémonie des vœux. Les menuiseries ont été moins coûteuses que prévues (16 775.45 € au lieu de 21 000€).

Fête patronale :

Pour ce qui fut de la fête patronale, pour la seconde année, un wc a été cassé.

Ecole :

Pour le changement des volets roulants de la classe des petits, 3 devis ont été demandés :

- Blanchard pour 1636 € (2 volets solaires)
- BAMM pour 1588 €
- Boutique du sport pour 1825 €

Une demande de subvention a été faite au Département fin 2023 pour l'année 2024.

Concernant la grande classe, il est nécessaire de changer également les 3 volets roulants. Des devis vont être demandés et une nouvelle demande de subvention sera effectuée auprès du Département sur l'enveloppe 2025

Travaux envisagés :

Concernant les travaux de réfection de voirie du Bourg, une demande de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement pour le futur bâtiment des associations sera effectué auprès des services de Loire Forez Agglomération.

Concernant le futur parking de l'école situé aux abords du bâtiment communal récemment acheté, un devis pour un relevé topographique sera demandé à M BOUNIARD.

Repas des aînés :

Le repas des « anciens » sera le Dimanche 24 novembre 2024 à midi.

Les vœux du Maire seront le 5 janvier 2025,

22h15 : Clôture de séance

La secrétaire de séance, Elisabeth MARINO

Le maire, Marc PELARDY



VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 (oct24)

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL Marie-France ROCHETTE, , Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL.

Excusés : Elisabeth Marino qui donne pouvoir à Kamel KAHIAOUI

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Tarif salle des fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une délibération doit être prise concernant la location de vaisselle de qualité supérieure avec la salle d'animation. En effet le tarif est différent de la vaisselle ordinaire.

Le conseil municipal approuve la location de la vaisselle de qualité supérieure à 50€

Par ailleurs M CHAZAL demande ou en est la demande pour le limiteur de bruit, le devis doit être réactualisé et une demande de subvention pourrait être faite.

2 Point travaux multiservices

M le Maire explique l'avancée des travaux : placo fini et hotte posée.

3 Travaux chemin de la grande terre

M le Maire explique que le chemin de la grande terre doit être aménagé et présente trois devis

GOURBIERE GACHET 5320 € HT

VRAY TP : 8900 € HT

PRAT TP : 9504.80 € HT

Le conseil municipal choisi le devis de l'entreprise GOURBIERE GACHET pour 5320 € HT

4 Questions diverses

L'école va faire une sortie scolaire à Saint-Etienne le 8 octobre et demande à ce que les deux Atsem y participent.

Le conseil municipal donne son accord

3 volets roulants sont à changer à l'école, M le Maire présente un devis de BAMB pour 2382.75 € HT.

D'autres devis vont être demandé qui seront élaborés lors du prochain conseil municipal

Monsieur le Maire présente un devis du géomètre BOUNIARD pour le relevé topographique du bâtiment Meunier ainsi qu'un avant projet.

Le conseil se laisse le temps de la réflexion.

Salon des Maires le 18 octobre à Andrézieux

Secrétaire de séance, Mme Joandel

Le maire, Marc PELARDY





Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail : mairie@chatelneuf.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 (Nov24)

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Elisabeth MARINO, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL, Marie France ROCHETTE

Excusée : Stéphanie JOANDEL

Secrétaire de séance : Marie France ROCHETTE

Approbation PV du 30/09/2024 :

Accepté à l'unanimité

Délibération modification statut LFA :

Le Parc Résidentiel d'Usson-en-Forez étant géré par LFA jusqu'à présent, demande de reprendre lui-même sa gestion. Une modification de statut DE Loire forez Agglomération est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement

Délibération demande de subvention LFA (enveloppe 1) :

Eclairage et changement de volets roulants à l'école, changement porte d'entrée de la salle d'animation :

Suite à plusieurs demandes de devis, il a été retenu :

Entreprise FAURE : 3 volets à 694€ l'un HT + porte entrée 2628€ HT

Entreprise Peillard : 16 Dalles lumineuses pour un montant de 1104€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement

Discussion concernant la mise en place d'un limiteur de son à la salle d'animation

Après discussion, il a été décidé de réfléchir encore à des solutions afin de réduire les nuisances sonores lors de manifestations.

Point sur le multiservices :

M le Maire fait part de l'avancée des travaux. Ceux-ci se déroulent dans les temps impartis. Les carrelages ont été posés.

Préparation bulletin municipal :

Toutes les associations recevront une demande de leur article afin de constituer le bulletin.

Questions diverses :

Commémoration du 11 Novembre : elle aura lieu le jour même à 11 heures près du monument aux morts, suivie du verre de l'amitié

Illuminations du 08 Décembre : Elles auront lieu le vendredi 06 Décembre à la salle d'animation, organisées par le Sou des Ecoles

Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 24 Novembre

PLUI : discussion sur le nouveau PLUI à 87 communes

Clôture de séance : 23 heures

Le secrétaire de séance,

Le maire, Marc PELARDY





RECETTES FONCTIONNEMENT



- C/002 Excédent antérieur fonctionnement
- CHAP 70 Produits de services+ garderie
- CHAP 76 Produits financier
- CHAP 73 Impôts et taxes
- CHAP731 Impôts directs
- CHAP75 Produits de gestion (Location)
- CHAP42 Opération d'ordre
- CHAP 74 Dotations et participations

RECETTES

C/002 Excédent antérieur fonctionnement	32 043,27 €
CHAP 70 Produits de services+ garderie	4 980,00 €
CHAP 76 Produits financier	1,00 €
CHAP 73 Impôts et taxes	4 500,00 €
CHAP731 Impôts directs	116 000,00 €
CHAP75 Produits de gestion (Location)	7 363,18 €
CHAP42 Opération d'ordre	16 331,09 €
CHAP 74 Dotations et participations	50 307,54 €
TOTAL	231 526,08 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT



- CHAP 011 Charges Générales
- CHAP 012 Charges Personnel
- CHAP 014 Attribution Compensation
- CHAP 042 Amortissement
- CHAP 65 Elus formations sub cantine
- CHAP 66 Intérêts Emprunts
- 002 Résultat reporté
- CHAP023 Excédent fonctionnement 2021

DEPENSES

CHAP 011 Charges Générales	66 390,00 €
CHAP 012 Charges Personnel	77 710,00 €
CHAP 014 Attribution Compensation	18 080,00 €
CHAP 042 Amortissement	5 012,00 €
CHAP 65 Elus formations sub cantine	17 800,00 €
CHAP 66 Intérêts Emprunts	6 100,00 €
002 Résultat reporté	24 423,07 €
CHAP023 Excédent fonctionnement 2021	16 011,01 €
TOTAL	231 526,08 €

RECETTES INVESTISSEMENT



- C/001 Solde d'exécution reporté
- C/024 Produits des cessions
- C/040 Opérations d'ordre
- C/13 Subventions
- C/10 Dotations

RECETTES

C/001 Solde d'exécution reporté	16 685,11 €
C/024 Produits des cessions	176 000,00 €
C/040 Opérations d'ordre	16 331,09 €
C/13 Subventions	2 880,00 €
C/10 Dotations	11 156,21 €
TOTAL	223 052,41 €

DEPENSES INVESTISSEMENT



- C/16 Capital emprunts+caution
- C/204 Subventions d'équipement versée
- C/40 Opérations d'ordre
- C/20 Immobilisations incorporelles
- C/21 Immobilisations corporelles
- RAR BATIMENT MEUNIER
- TOTAL

RECETTES

C/002 Excédent antérieur fonctionnement	32 043,27 €
CHAP 70 Produits de services+ garderie	4 980,00 €
CHAP 76 Produits financier	1,00 €
CHAP 73 Impôts et taxes	4 500,00 €
CHAP731 Impôts directs	116 000,00 €
CHAP75 Produits de gestion (Location)	7 363,18 €
CHAP42 Opération d'ordre	16 331,09 €
CHAP 74 Dotations et participations	50 307,54 €
TOTAL	231 526,08 €

Dépenses				Recettes					
Comptes	Libellés	Reste à réaliser	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Reste à réaliser	Prévu	Total
1	Déficit N-1				1068	Excédent de fonctionnement reporté		8314,89	8314,89
					R001	Excédent d'investissement		16685,11	16685,11
1641	Capital emprunts		18000,00	18000,00	10222	FCTVA		1041,32	1041,32
165	Caution logements	0,00	0,00	0,00	10226	Taxe d'aménagement		1800,00	1800,00
					1641	Emprunts nécessaire		0,00	0,00
198	opération d'ordre		5668,63	5668,63					
040/13918			10662,46	10662,46	o21	Virement fonctionnement		0,00	0,00
					280415342	amortissements		3518,00	3518,00
					2804182	amortissements		10662,46	10662,46
					28041511	amortissements		2150,63	2150,63
2115	Achat batiment+terrain	25000,00	0,00	25000,00					
2041511	pole technique		550,00	550,00					
2131	REFECTION TOITURE BATIMENT ASSOCIATION		36259,39	36259,39	13461	DETR (Demande en cours)		0,00	0,00
2131	CHANGEMENT MENUISERIE SDF +ECOLE		5089,95	5089,95	1 323	DEPARTEMENT (demande en cours)		0,00	0,00
21312	CHAUDIERE ECOLE		0,00	0,00	1323	DEPARTEMENT (demande en cours)		0,00	0,00
2151	Voirie Grande terre		9000,00	9000,00	1328	SUBVENTION SIEL		2880,00	2880,00
2131	amenagement batiment association		108821,98	108821,98	chap 24	vente batiment de la cure		176000,00	176000,00
2051	licence IV		2500,00	2500,00					
2188	Equipements ménage école		1500,00	1500,00					
		25000,00	198052,41	223052,41			0,00	223052,41	223052,41

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2024

FUNCTIONNEMENT

Dépenses					Recettes			
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Prévu	Total
chap 66 /66111	Remboursement Intérêts	0	110	110,00				
chap 11 c/6156	Maintenance télé-surveillance	0	50	50	chap 70/701	Vente électricité	2200	2200
chap 11/6061	acheminement enedis*	0	3053,09	3053,09	c/002	excédent antérieur de fonctionnement	2283,09	2283,09
chap042/6811	amortissement	0	1970	1970,00	chap042/777	amortissement	700	700
chap065/658	tva		1	1,00	chap75/7588	remboursement arrondis tva	1	1
TOTAL			5184,09	5 184,09			5184,09	5184,09

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes			
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Prévu	Total
Chap16/1641	remboursement Capital Emprunt	0	2500	2500	c/001	Résultat investissement 2021	2542,55	2542,55
ch40/13913	amortissement	0	700	700,00	CHP/40 28135	amortissement	1970	1970
ch21/2153	install a caractere specifique*	0	1312,55	1312,55				
TOTAL		0	4512,55	4512,55			4512,55	4512,55

BUDGET ANNEXE MULTISERVICES 2024

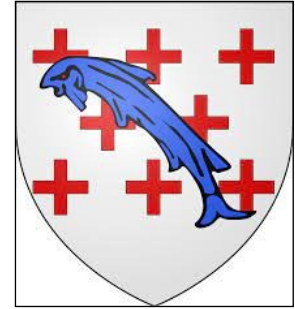
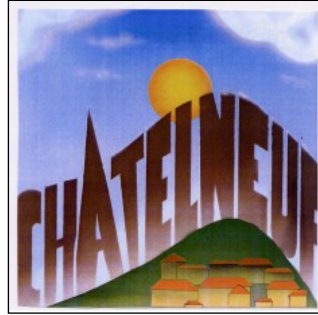
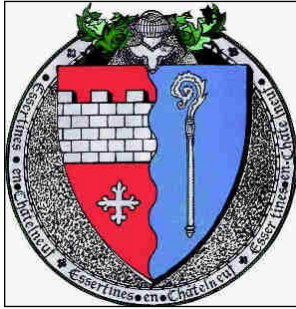
FUNCTIONNEMENT

Dépenses					Recettes			
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Prévu	Total
D002	Résultat d'exploitation reporté		100	100				
CHAP66/ 66111	Remboursement Intérêts	0	14000	14 000,00	CHAP 74/74741	Versement subv commune	15600	15600
CHAP/11 60612	electricité	0	400	400				
CHAP11/ 6161	assurance groupama		250	250,00				
CHAP11/ 615228	autres batiments		600	600,00				
CHAP11/ 622	frais notaire		250	250,00				
TOTAL			15600	15 600,00			15600	15600

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	rar	Prévu	Total
					R001	Excédent d'investissement		79945,21	79945,21
					CHAP16/ 1641	Emprunt nécessaire		10 428,79 €	10 428,79 €
CHAP21/ 2132	Achat batiment	85000	0 €	85 000,00 €	CHAP13/ 1323	subvention département	100 000 €		100 000 €
CHAP23/ 231	rénovation batiment	279100	0 €	279 100,00 €	CHAP13/ 1322	subvention région	76 223 €		76 223 €
CHAP23/ 231	honoraires	24250,21	750 €	25 000,00 €	CHAP13/ 1321	subvention DETR	74 843 €		74 843 €
CHAP20/ 203	bureau de contrôle	4810	0 €	4 810,00 €	CHAP13/ 13251	LFA Cercle vertueux	14 794 €		14 794 €
CHAP16/ 1641	remboursement Capital Emprunt	1200	1 450	2 650,00 €	CHAP13/ 13258	subvention ADEM	20 000 €		20 000 €
					CHAP13/ 13251	LFA Fond de soutien aux communes env n°3	10 236 €	0 €	10 236 €
					CHAP13/ 13251	LFA Fond de soutien aux communes env n°2	10 080 €	10 €	10 090 €
1641	prêt relais		300 000	300 000,00 €	1641	prêt relais		300 000 €	300 000 €
TOTAL		394360,21	302 199,79 €	696 560,00 €			306176	390 384 €	696 560,00 €

Le Pôle Technique Intercommunal



BARD - CHATELNEUF - ESSERTINES en CHATELNEUF

Cette année 2024 a été marquée par une météo pluvieuse. Si l'abondance de pluie au printemps et en début d'été a été bénéfique pour la végétation et la ressource en eau, cela a perturbé l'organisation de l'emploi du temps des agents du pôle technique intercommunal, Régis et Bruno.

La pousse de l'herbe sur les espaces verts, les accotements des voiries et les stations d'assainissement des communes du pôle ne leur a pas laissé le loisir de pouvoir entreprendre d'autres travaux. De même, l'entretien des chemins de randonnée, d'habitude réalisé à la fin du printemps, a été effectué plus tard dans l'été.

Remplacement du tracteur :

Cette année 2024 a été celle d'un investissement important. En effet, le tracteur vieillissant a été remplacé par un matériel de même marque et de même puissance, mais plus récent. Le coût (60 000 € HT) sera supporter par la revente de l'ancien, par une subvention de Loire Forez agglomération, et par un emprunt sur 5 ans. Celui-ci permettra un meilleur confort pour nos agents, plus de sécurité et de limiter les frais d'entretien qui devenaient trop importants.

Perspectives :

Afin de libérer du temps pour des petits chantiers et pour l'entretien des chemins et voirie, une réflexion est menée pour stopper l'entretien des stations d'assainissement, qui serait alors réalisé par Loire Forez, via des prestataires. Un renouvellement du petit matériel (débroussailleuse notamment) est également prévu.

Le Pôle Technique Intercommunal des communes de Bard, Essertines en Châtelneuf et Châtelneuf vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année auprès de vos proches.



VOIRIE 2024

Aucun travaux de réfection de chaussée sur la voirie communautaire n'ont été effectués.

En effet, comme les années précédentes, l'enveloppe prévue a été conservée en vue de la réfection totale de la rue de la Mairie, rue de l'Eglise et rue de l'Ancienne École.

Début avril 2025, devrait débiter le changement du réseau d'eau potable (travaux à charge de Loire Forez Agglomération) ainsi que l'enfouissement des réseaux secs (câbles électriques et câbles de télécommunication). Travaux d'une durée d'environ 3 mois.

Dès la rentrée de septembre, la phase finale de la réfection de la chaussée devrait commencer.

Un aménagement d'une partie du chemin de la Grande Terre en direction du cimetière a été effectué afin de le rendre plus carrossable pour les nouveaux habitants.



URBANISME 2024

DECLARATIONS PREALABLES 2024

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Travaux
DP 042 054 24 M0001	23/01/2024	23/02/2024	Favorable	DUVERGER PATRICK	Changement crépis maison et murs existants
DP 042 054 24 M0002	26/01/2024	13/02/2024	Favorable	ARNAUD DIDIER	Ajout de deux fenêtres de toit cotés chemin rural
DP 042 054 24 M0004	11/04/2024			VERNAY ALEXANDRE	Ajout d'une pergola sur une terrasse existante
DP 042 054 24 M0005	16/04/2024	07/05/2024	Favorable	PASCAL HENRI	Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture
DP 042 054 24 M0006	06/06/2024	03/10/2024	Favorable	LOUPE FABRICE	Extension d'une maison par surélévation
DP 042 054 24 M0007	26/07/2024	02/08/2024	Favorable	JURY CHLOE	Ouverture sur le mur pour création d'une baie vitrée
DP 042 054 24 M0008	08/10/2024	11/10/2024	Favorable	MEUNIER GABRIEL	Mise en place d'isolation thermique par l'extérieur sur le mur de la façade Nord-Ouest de la maison
DP 042 054 24 M0009	08/10/2024	11/10/2024	Favorable avec réserves	GUILLOT YANNICK	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture
DP 042 054 24 M0010	15/10/2024	18/10/2024	Favorable avec réserves	MARQUEZ RENAUD	Installation de 9 panneaux photovoltaïques surimposés à la toiture

PERMIS DE CONSTRUIRE 2024

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Travaux
PC 042 054 24 M0001	26/02/2024	04/04/2024	Favorable	CHAZAL Anaïs	Construction d'un garage
PC 042 054 24 M0002	03/07/2024		En cours	DUPUY Jonathan	Réhabilitation d'une ancienne habitation avec extension par changement de destination du bâtiment



Ateliers Mémoire organisés par la Maison de Santé des Ollagnes: Une très belle expérience pour les participants et les animateurs

Les maisons de santé de Malleray et de St Bonnet Le Courreau ont récemment lancé une série d'ateliers mémoire, visant à stimuler les capacités cognitives et renforcer la mémoire. Ces ateliers offrent non seulement des bénéfices cognitifs, une valorisation des capacités de chacun, mais aussi une opportunité précieuse de lien social et de convivialité. Les participants peuvent échanger, partager des expériences et passer des moments agréables ensemble, ce qui contribue à leur bien-être général.

Ces ateliers, animés par les professionnels de santé des maisons de santé organisatrices, répartis sur cinq séances de deux heures chacune, offrent une variété d'activités enrichissantes et stimulantes.

Un programme diversifié pour tous.

Les ateliers mémoire sont conçus pour être à la fois éducatifs et divertissants. Voici un aperçu des activités proposées :

Jeux de mémoire : Des exercices ludiques pour stimuler les capacités cognitives et améliorer la mémoire. Chaque participant a fait appel à ses souvenirs pour parler de leur mode de vie, des outils utilisés autrefois, de leurs chansons préférées.

Gym douce : Des séances de gymnastique douce pour maintenir la forme physique tout en respectant les capacités de chacun. Au programme, découverte des aptitudes physiques et pour certains de potentiels insoupçonnés.

Cohérence cardiaque : Des techniques de respiration pour gérer le stress et améliorer le bien-être général.

Motricité fine : Des ateliers créatifs pour encourager la dextérité et l'expression personnelle avec pour thème Noël.

Atelier culinaire : Des sessions culinaires pour enrichir son alimentation et éviter la dénutrition.

Un impact positif sur la communauté

Ces ateliers ne sont pas seulement bénéfiques pour la santé mentale et physique des participants, mais ils renforcent également les liens sociaux. Les patients et les professionnels de santé ont travaillé ensemble dans un environnement chaleureux et accueillant, favorisant ainsi un sentiment de communauté et de soutien mutuel. Tous les

participants ont salué l'organisation de ces sessions, leur offrant ainsi des après-midis sympathiques où les moments de détente, comme les goûters, ont eu un rôle clé dans le succès de ces ateliers.

Les maisons de santé de St Bonnet le Courreau et de Malleray continuent de démontrer leur engagement envers le bien-être de leurs patients à travers des initiatives innovantes et inclusives comme ces ateliers mémoire. Ces séances sont une preuve vivante que la santé ne se limite pas aux soins médicaux, mais englobe également le bien-être social et émotionnel.



Les maisons de santé de Malleray et St Bonnet Le Courreau vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Location de la salle d'animation de Châtelneuf

Tarif pour résidents de la commune :

- Location week-end : 270€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 170€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

Tarif pour résidents hors commune :

- Location week-end : 350€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 250€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Caution de 1000€ et attestation d'assurance risques locatifs obligatoire au nom de l'organisateur, et du signataire du contrat de location.

- Rappel : Une Caution « Déchets Alimentaires » de 150 € sera à rajouter dans votre dossier de location.

Important ! Pour les Associations, la gratuité de la salle concerne uniquement la partie « location ». Chaque association dispose de deux gratuités par an. Cependant il restera toujours **à charge** la partie tarifaire du « ménage ». Pour 2025 le tarif de la prestation ménage sera de 110 euros (**Délibération n° 23-2022 du Conseil Municipal du 18/07/2022**).

Pour toute utilisation de la salle d'animation, pour des raisons d'assurance mais aussi juridiques, l'organisateur associatif ou privé est dans l'obligation de venir signer un contrat de location. N'hésitez pas à prendre contact auprès de votre mairie pour de plus amples informations.

Appel au civisme

1-Décret relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Afin de préserver le cadre de vie et la tranquillité de chacun, **le décret Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage** précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

Cette réglementation concerne la tonte de la pelouse mais plus globalement, tous les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : coupe-bordures, taille-haies, débroussailluses, tronçonneuses, scarificateurs, motobineuses, motoculteurs, aspirateurs et souffleurs de feuilles, broyeurs de végétaux, également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

Ainsi, **un arrêté préfectoral en date du 10 avril 2000** fixe un cadre réglementaire à l'utilisation de ces outils pendant les horaires ci-dessous :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Si vous êtes en copropriété, vous devez consulter le règlement de copropriété pour savoir si des dispositions particulières sont prévues pour la tonte de pelouse.

Quels sont les risques encourus en cas de non-respect des horaires ?

Si des travaux de jardinage ou de bricolage pouvant nuire au voisinage sont réalisés en dehors des créneaux horaires légaux prévus par préfectoral, un voisin peut appeler la police, la police municipale ou la gendarmerie.

Le contrevenant peut se voir alors infliger une amende forfaitaire :

- 68 euros si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 euros au-delà de ce délai.

Entretien du Cimetière

Il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière est réglementée : en effet, si l'entretien du terrain communal incombe tout naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé appartient, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou ses ayants-droits.

Les services municipaux ne peuvent intervenir sur les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures.

Nous sommes donc confrontés à des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

Aussi la solution consiste pour les communes à mettre en place et mener à terme **la procédure de reprise** légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-13 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, suivant le protocole, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés et ont cessé d'être entretenus. La commune peut, alors, reprendre les terrains.

Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernées sont consultables en Mairie ou à l'entrée du cimetière, de manière que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester à la Mairie.

C'est un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération et pour que notre cimetière retrouve un aspect agréable et décent, à la hauteur du respect des défunts.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre mairie.



Association de la jeunesse de Châtelneuf

Pour débiter l'année 2024, nous avons réalisé notre concours de belote qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. En revanche, il y avait moins de joueurs que les années précédentes !

Notre assemblée générale du 9 février 2024 permet de comptabiliser 21 adhérents avec le recrutement de 4 nouveaux membres.

Le bureau :

Présidente : MORLEVAT Faustine - Co-Trésorières : ROBERT Aline & ROBERT Emma - Secrétaire : RIZAND Jeanne

L'année 2024 fut intense pour l'AJC, l'approche de la soixantaine arrivait à grand pas !

Ce fut des mois de préparation sans relâche pour accueillir au mieux cet événement.

Le samedi 4 mai 2024, environ 120 personnes ont répondu présentes pour l'occasion. Cette journée a débuté avec l'affrontement de différentes équipes lors de divers jeux, deux accordéonistes locales ont animés l'après-midi et le début de soirée. Un repas a été proposé aux anciens membres de l'association suivi de plusieurs surprises. La soirée s'est poursuivie sur la piste de danse, jusqu'au petit matin pour les plus courageux ! Cet anniversaire fut un réel succès, rempli de joie, de rires, de bonne humeur et de souvenirs plein la tête.

Ensuite, la fête patronale qui est pour nous l'évènement majeur de l'année. Organisée en collaboration avec le co-

mité des fêtes, ces trois jours de fêtes furent intenses ! Le vendredi soir, le comité a ouvert les festivités par un repas convivial.

Le week-end a continué par notre habituel concours de pétanque avec 90 doublettes, suivi par le bal des jeunes animé par Mastermix ! Le dimanche nous avons revêtu nos déguisements pour nous plonger dans le village d'Astérix et Obélix lors du défilé des chars fleuris sur le thème « Les dessins animés » puis le bal des familles est venu clôturer ce super week-end. Nous convions les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale dont la date vous sera communiquée prochainement.



Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf se réunissent pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025 !

COMITE DES FÊTES



Bonjour à tous,
Cette année le Comité des Fêtes a organisé plusieurs manifestations.

Tout d'abord, nous avons commencé l'année en Avril par une soirée dansante.

Le 26 Mai le concours de pêche à l'étang de Sollègue qui a permis aux petits et grands de passer un moment convivial.

Le 8 Juin, s'est déroulé le bal en plein air qui a réuni de nombreuses personnes pour un moment de convivialité.

Enfin, la plus grosse manifestation : la Fête Patronale !

Pour commencer le jambon à la broche du vendredi soir, qui est toujours une réussite avec 200 repas vendus.

Le samedi soir, c'est l'Association de la Cantine qui s'est occupé du repas, puis nous avons poursuivi avec le bal.

Le dimanche matin a débuté par le défilé avec la Band A Gillou, et les magnifiques chars fleuris confectionnés par les habitants de la commune.

A midi, 200 paëllas furent servies, ensuite, le magicien déambulant a animé le village durant l'après-midi. Enfin le repas du soir avec 250 tartifourmes, a clôturé la fête avec le bal des familles.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité des Fêtes pour

leur implication tout au long de l'année. Également, le Club des jeunes qui nous accompagne tout au long de la Fête Patronale, la Municipalité, ainsi que tous les bénévoles qui viennent nous donner des coups de main afin que cette tradition perdure.

Notre Assemblée Générale aura lieu le :

Vendredi 31 janvier 2025 à 20h30 à la salle sous la Mairie.

Toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre sont les bienvenues.

Les dates à retenir pour 2025 :

Samedi 8 Mars 2025 : repas dansant

Dimanche 18 Mai 2025 : concours de pêche à l'étang de Sollègue

Samedi 14 Juin 2025 : bal en plein air

Week-end du 29, 30 et 31 Août 2025 : Fête Patronale

Les membres du Comité des Fêtes de Châtelneuf se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse année 2025.

Xavier MASSACRIER



Le Moulin des Massons

Le Moulin des Massons a fêté ses 20 ans les 29 et 30 juin 2024

À cette occasion, nombre d'habitants de Châtelneuf nous ont fait l'honneur d'une visite.

Ainsi depuis son ouverture au public le 4 juillet 2004, grâce au charme enchanteur de nos Monts du Forez, l'écomusée a accueilli quelques 200 000 visiteurs qui, pour la plupart, ont traversé la commune de Châtelneuf.

À partir du 8 février prochain le Moulin reprend ses animations hebdomadaires pour enfants lors de toutes les vacances scolaires tandis que la Fête du Pain dimanche 18 mai, Fête du Moulin dimanche 29 juin et Fête du Patrimoine le 21 septembre vont rythmer le programme annuel 2025.

Plusieurs bénévoles de l'écomusée sont de Châtelneuf, et nous serions ravis d'en accueillir d'autres, aussi n'hésitez pas à nous rendre visite pour l'assemblée générale du Moulin prévue en mars 2025.

Toute l'équipe du Moulin des Massons vous souhaite une heureuse année 2025 et vous remercie de votre soutien.



Association de la Cantine de Châtelneuf

C'est parti pour une nouvelle année scolaire avec la cantine ! Evelyne Morlevat, la cantinière, est toujours fidèle avec ses bonnes recettes. Même si cette année, l'effectif des classes est plus bas (seulement 30 élèves accueillis), ils restent toujours aussi nombreux à venir se régaler pendant la pause méridienne. Les repas à emporter sont toujours possibles n'hésitez pas à nous contacter même si vous les prenez de façon irrégulière.



Après le départ de plusieurs familles, un nouveau bureau a été constitué en septembre : Audrey Arnaud présidente, Sophie Voiron trésorière, Cyrielle Defrade vice-trésorière, Emilie Fauchet secrétaire et Mélanie Pascal vice-secrétaire. Nous tenions à remercier chaleureusement l'investissement de Marie-Emilie Chazal qui a fait partie du bureau pendant plusieurs années.

Nous remercions également le comité des fêtes de nous avoir permis d'organiser le repas du samedi soir lors de la fête du village cet été. Le bénéfice nous aide au maintien du budget et nous avons passé un moment convivial !

Nous sommes toujours motivés pour faire fonctionner cette cantine qui nous paraît tellement importante pour la santé de nos enfants. Ainsi, vous trouverez régulièrement dans votre boîte aux lettres des ventes groupées au profit de l'association : cakes, agrumes, plants de légumes et fleurs et bien sûr avec un peu de patience, les sirops Bigallet au mois de juin. Nous vous remercions pour votre participation.

Nous travaillons également avec le Sou des Ecoles pour les grandes manifestations telles que la buvette du rallye. Malheureusement cette année, nous avons été contraints de l'annuler à cause d'une modification du parcours du rallye conséquence d'un éboulement sur la route nouvelle. Nous espérons pouvoir mener à bien d'autres projets tel que le loto.

Le bureau de la cantine vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2025 !

Au temps des Amitiés Partagées

2024 a accueilli vingt-deux adhérents au sein de notre club. Cependant nous avons vu partir notre amie Marthe Défrade qui vit désormais à la maison de retraite de Montbrison. Nous gardons d'elle sa gentillesse et sa bonne humeur. Pour débiter l'année, une bonne galette des rois a été partagée et appréciée par nos adhérents et ce sont trois reines, Bernadette, Hélène, Thérèse qui ont été couronnées autour du roi Paul !!! La tradition est respectée.



Comme les années précédentes, nos amis et voisins de St Bonnet nous ont rendu visite pour une après-midi jeux. C'est toujours très agréable de se rencontrer et échanger.

Le 12 juin nous avons organisé une vente des divers produits proposés par Proconfort. Nous avons pris ensemble le repas de midi. L'après-midi nous avons embayé avec les divers jeux à notre disposition et cela avec les amis de St-Bonnet.

Avant les vacances d'été, nous nous sommes retrouvés à l'Auberge des Granges où tous et toutes avons pu apprécier un succulent repas. Le soleil étant présent, les plus courageux ont fait une marche digestive sur les pistes pendant que d'autres ont tapé le carton ou pris l'air sur la terrasse.

Le 10 décembre le traditionnel repas de Noël rassemblera nos adhérents, celui-ci se fera dans nos locaux.

Un concours de belote a été programmé pour la première fois : 42 doublettes venues en voisins et même de très loin se sont affrontées dans une ambiance conviviale.

A cette occasion, nous tenons à remercier très sincèrement toutes les personnes qui nous ont offert des lots, ainsi que ceux qui nous ont aidé à l'organisation et au service. Sans leur soutien cela aurait été beaucoup plus difficile. Ils ont permis que cette journée soit pleinement réussie. L'Association LCMS nous a apporté beaucoup de soutien. De tout cœur :

MERCI !!! Que 2025 vous apporte la santé et plein de bonheur...

En étant adhérents à « Générations Mouvement » nous avons eu des propositions pour différents voyages et séjours : Vendée, Var et Gers et cela à des prix très intéressants !

Pour 2025, des options sont en cours : La Corse, Gruissan, la Lorraine et peut-être le Cantal...

Bibliothèque de Châtelneuf

De nouveaux livres vont arriver prochainement, n'hésitez à venir les découvrir.

Toute l'équipe de bénévoles remercie nos lecteurs et plus particulièrement l'école que nous recevons une fois par mois ainsi que le club du 3^e âge qui participent activement à la vie de notre bibliothèque.

Toutes les idées et propositions, pour nous permettre d'étoffer notre offre ou créer des animations, sont les bienvenues. Avec quelques bénévoles supplémentaires, nous pourrions élargir nos horaires d'ouverture et rester ouvert pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour rappel, notre bibliothèque fait partie du réseau Copernic qui regroupe les bibliothèques et ludothèques de l'agglomération Loire Forez. Votre carte de lecteur est gratuite et valable sur l'ensemble du réseau. Vous pouvez effectuer des réservations sur le site du réseau et venir les retirer dans notre bibliothèque. Le Ludobus est aussi de passage ponctuellement sur notre territoire notamment à St Bonnet le Courreau.

La médiathèque départementale de la Loire (MDL) est aussi l'un de nos partenaires majeurs, vous pouvez désormais accéder librement à la bibliothèque numérique (<https://mediathequenumerique.loire.fr/>) qui vous propose

un accès à de nombreux documents de presse, film, musique, ...

Retrouvez nous à la Mairie à la place de la salle du conseil.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture : le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h00



Merci à Dany et Alain qui proposent ponctuellement des contes pour enfants le mercredi après midi depuis novembre.

Association Loisirs et Culture du Mont Semiol

Cette année encore, notre association a continué ses activités déjà en place : yoga, vannerie, couture-tricot et jeux des premiers dimanches des mois d'hiver.

Fin juin, nous avons vivement remercié Dany Ville pour avoir enseigné avec enthousiasme l'activité yoga pendant plus de vingt ans.

Les randonnées découvertes suivies d'un repas sont appréciées, ainsi que les marches du jeudi après-midi ; et ce, malgré une année bien pluvieuse !

Les sorties cinéma permettent de s'évader un peu.

Nous avons également proposé la visite de Badoit ; la visite de la fromagerie ELS, la visite de la miellerie de Stéphanie ; sans oublier une soirée théâtre, l'initiation aux danses en ligne, la sortie découverte à l'hippodrome de Jullianges, la sortie spectacle au Coq Noir, le concert des petits chanteurs.

Cette année nous avons fait deux sorties en car : Vichy et son histoire et Charroux au printemps ; et le Moulin Bleu et une coutellerie de Thiers cet automne.

Nous ferons revivre ces moments et proposerons nos projets lors de notre **Assemblée Générale le 11 Janvier 2025** après-midi, à laquelle vous êtes tous chaleureusement conviés pour échanger sur tout cela.



Nous vous souhaitons une bonne fin d'année avec de beaux moments à partager en famille et entre amis avec Noël et le nouvel an ; et une belle et heureuse année 2025.



Présidente : Angéline GUILLOT
Vice-Président : Nicolas JAMBIN
Secrétaire : Marion DUCHEZ
Vice-Secrétaire : Charlotte COURAGE
Trésorière : Cindy BADEL
Vice-Trésorier : Fabrice LOUPE

Le Sou des Ecoles de Châtelneuf est une association loi 1901 de parents d'élèves. L'ensemble des parents y adhère par versement d'une cotisation.

Le but de l'Association est de récolter des fonds qui sont mis à disposition des enfants et maîtresses pour l'organisation de fêtes (Noël, Carnaval, fête de l'école) ou d'animations (voyages, sorties scolaires...).

L'important pour nous est qu'il y demeure une ambiance sereine, l'envie de réaliser des choses ensemble, de la convivialité et surtout de la bonne humeur !!

Le but est de réaliser ces manifestations dans l'intérêt des enfants fréquentant l'école, pour leur permettre de bénéficier de projets, de sorties, de matériel, etc..., en bref des conditions d'apprentissage confortables et stimulantes.

Nous tenons à remercier Carène BOUIX, Amélie FEUILLAND et Marine FRAIOLI pour leur investissement au sein du bureau 2023/24, ainsi que tous les parents qui étaient membres actifs de l'association et qui ont aidé à mener à bien les manifestations.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux élèves et parents qui nous rejoignent pour cette nouvelle année.

Cette année scolaire 2023/2024 a permis à nos enfants quelques petites sorties, dont une sportive avec d'autres écoles de la montagne.

Nous avons pu mener à bien plusieurs manifestations :

La buvette à l'occasion du rallye Montbrisonnais a très bien fonctionné cette année encore.

Les illuminations avec un repas sur place ou à emporter

Le Loto

La fête de l'école à l'occasion de laquelle les enfants nous ont proposé un spectacle de chant et danse sur les jeux olympiques

Grâce à toutes ces manifestations le Sou des Ecoles a pu financer :

Les abonnements à des revues pour la petite et grande classe,

Les cadeaux de Noël,

Les cadeaux pour chaque élève partant de l'école en fin d'année scolaire

Divers sorties (Théâtre, cinéma, musée...)

De plus, le Sou propose diverses ventes afin de maintenir son budget, et continuer ainsi à participer financièrement aux différents projets proposés par les institutrices. En cette fin d'année, nous avons proposé une vente de pommes et reconduit la vente de chocolats ainsi que la vente de sapins. D'autres ventes se feront tout au long de l'année.

Cette année nous avons été contraints d'annuler la buvette du rallye suite à un incident sur la route nouvelle, nous reconduisons les illuminations et vous attendons nombreux pour un moment de partage.

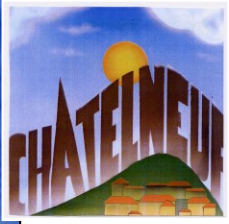
Le Bureau remercie les parents qui, suivant leurs disponibilités, aident au bon fonctionnement des manifestations ou apportent de nouvelles idées afin de faire évoluer l'association.

Notre association tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous aident au quotidien par leurs dons ou leur participation à nos activités.

Nous remercions également la Municipalité ainsi que le Département pour leur soutien moral et financier.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2025.

Le Bureau du Sou des Ecoles.



Projet Commerce Multiservices.

Au moment d'écrire ces quelques lignes (soit le 05/12/2024) notre futur multi-services est en cours d'aménagement.

Le planning étant globalement respecté à ce jour l'ouverture du local programmée pour ce printemps 2025 est tout à fait envisageable.

Si on remonte quelque peu en arrière cette réalisation découle de l'enquête directement réalisée auprès des habitants du village en 2020 qui témoignait d'une envie forte d'un espace commercial, de rencontres et de convivialité au sein du bourg.

Fort de ce constat, l'équipe municipale engagea alors fin 2023 l'achat du local dit « BERINGER » pour 85.000 €. Le montant de cette transaction fût intégralement financé par un emprunt sur 20 ans auprès de la CAISSE D'EPARGNE.

Après avoir reçu les études et le chiffrage établis par notre architecte Cédric GOURBIERE, des demandes de subventions auprès des partenaires : Etat (DETR), Région, Département, Loire Forez Agglomération (Cercle Vertueux, Fonds de Soutien aux Communes), SIEL (programme «Rénolution») furent réalisées.

En retour la participation des différents acteurs s'éleva à 306 176 € HT soit 77% du projet global. Le coût total du projet (achat local + travaux et études) est de 398 218 € HT.

Suite à ces accords, le conseil municipal a décidé de lancer la consultation auprès des entreprises dans le cadre d'un marché public début Mars 2024.

Ainsi bouclé début juin 2024, la restauration de ce bâtiment pût commencer dès l'été.

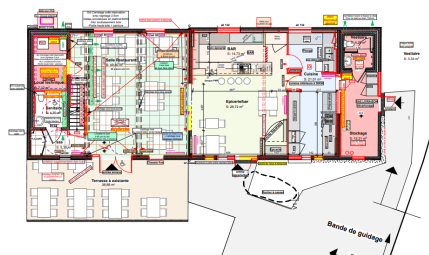
D'une superficie de plain-pied de 148m² l'établissement sera équipé d'un bar, d'un espace restauration pouvant accueillir 25 à 40 personnes (terrasse extérieure incluse) et d'une petite épicerie principalement dédiée aux produits locaux et de 1^{ère} nécessité.

A ce stade avancé, et après une campagne de communication dans la presse locale, une attention particulière va être portée sur la diffusion d'une ou plusieurs vidéos mettant en valeur ce local en faisant remonter les attraits des environs de Châtelneuf : sa situation géographique aux portes de Montbrison, sa vue sur la plaine du Forez, mais surtout en mettant en lumière le Mont Semiol et ses multiples possibilités d'activités.

Tout a été mis en œuvre pour que, de cet ancien ténement artisanal (idéalement situé sur une route touristique) émerge ce commerce qui fait tant défaut.

La dernière étape maintenant, en partenariat conseil avec 1000 cafés ; consiste à pouvoir recruter la personne susceptible d'investir et de s'investir pour pleinement redonner un lieu de vie à Châtelneuf.

Pour cela il faudra s'armer de patience et laisser à ce ou cette gérant(e) le soin d'apporter par sa personnalité d'abord et son expérience ensuite sa touche personnelle seule garante de son futur succès.



Ecole Publique Maternelle et Primaire de Châtelneuf

Rentrée scolaire 2024/2025, 29 élèves de la petite section de maternelle au CM2 sont inscrits et répartis ainsi :

Cycles 1 et 2 : 6 PS – 1 MS – 4 GS – 1 CP – 4 CE1

Cycles 2 et 3 : 5 CE2 – 5 CM1 – 3 CM2



Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles et aux enfants : Louis, Camille, Lisa, Janelle, Eline, Paul, Luca.

La composition de l'équipe éducative est la suivante :

Mme Béal est l'enseignante en charge de la classe de cycles 1 et 2. Elle peut compter sur la présence des ATSEM Mmes Meunier et Robert.

Mme Junier est la directrice et l'enseignante de la classe de cycles 2 et 3.

Après une belle année sportive impulsée par les JO de Paris 2024, de nouveaux projets pensés et mis en œuvre par l'équipe enseignante seront menés dans les classes :

Sciences : au centre de culture scientifique la Rotonde à St Etienne, les élèves de cycle 1 et 2 ont participé à des ateliers sur les cannes et les élèves de cycle 2 et 3 sur les robots.

Littérature : tous les élèves participeront au projet «Livrélu» et à la fête du livre avec la rencontre d'un auteur.

Développer la coopération : jeux coopératifs et rencontre avec les écoles du RSCM.

Nous remercions les familles, la municipalité et le Sou des Ecoles. Des partenaires essentiels qui nous accompagnent ou nous apportent une aide financière précieuse pour que ces projets soient possibles.

Les élèves et l'équipe éducative vous souhaitent une très belle et heureuse année 2025 !





Club Sportif des Hautes Chaumes

La saison 2023-2024 du CSHC s'est conclue par la réussite de l'équipe des seniors masculins, qui ont terminé à la deuxième place du classement de leur poule de D5 et qui accèdent par conséquent à la division supérieure pour la saison 2024-2025. Bravo à eux !

L'équipe critérium a terminé 4ème sur 10 équipes engagées et l'équipe féminine qui a connu quelques difficultés cette saison descend en division inférieure. Les enfants ont quant à eux réalisé de beaux plateaux tout au long de la saison avec beaucoup d'envie et de sérieux.

Pour cette nouvelle saison, le club a conservé ses équipes et en a même engagé de nouvelles : une équipe U9 supplémentaire, une équipe U13 et une deuxième équipe de seniors masculins. Conservons cette belle dynamique car la tendance actuelle est plutôt de regrouper des clubs...

Les deux équipes U7 sont toujours dirigées par Mathieu Montaillard, avec l'aide de Cloé Goutte qui l'a rejoint cette année. Les deux équipes U9 sont encadrées par Adrien Dupuy et Hugo Chazal suite au départ d'Henri Pascal que nous remercions pour son année au sein du club. Fabien Montet gère l'équipe U11, et ce sont Emmanuel Béal et Thierry Durand qui entraînent la nouvelle équipe U13. Les entraînements ont lieu le mercredi à 18h pour tous les enfants, et les plateaux (ou matchs pour les U13) se déroulent le samedi matin ou après-midi. Nous pouvons accueillir de nouveaux enfants en cours de saison. Ceux-ci doivent être nés entre 2012 et 2019 pour les garçons et entre 2011 et 2019 pour les filles. En fin de saison, nous ouvrirons les entraînements aux futurs U7 afin de leur faire découvrir le club.

Chez les adultes, les équipes des seniors masculins sont encadrées par Guillaume Péliesson et Thierry Minaire, avec l'aide d'Anthony Fournier et Valéry Chazelle. Les féminines sont maintenant dirigées par Adrien Robert et Cyprien Valézy suite au départ de Jean-Michel Rizand que nous remercions pour son investissement sans faille pendant de nombreuses années. L'équipe critérium est quant à elle toujours dirigée par Loïc Chazelle.

Le bureau n'a pas changé pour cette saison et chacun(e) a conservé ses fonctions. Pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de venir nous encourager, une affiche avec les dates et horaires des différents matchs à domicile est disponible chez les commerçants et au stade.

Les challenges de la saison 2023-2024 ont été remportés par Clément Tarquini (meilleur gardien), Clément Devin (meilleur buteur) et Louis Murat (meilleur pronostiqueur). Pour l'année 2025, le CSHC organisera une soirée dansante (ouverte à tous) le 8 février. Le lieu n'est pas encore défini.

Nous tenons à remercier chaleureusement les municipalités pour leur soutien financier et logistique, les habitants des différentes communes pour leur accueil chaleureux lors de notre vente de calendriers, et nos fidèles supporters toujours présents pour nous encourager !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2025.



Le Club Sportif des Hautes Chaumes (cshc.footeo.com)



Mariage
Tous nos vœux de Bonheur à
Cécile FINAUD
et Lionel CHARLES qui se sont dis
OUI
le 26 Octobre 2024 en la Mairie de
Châtelneuf

Pacte civil de solidarité

Mme PEATIER Eliane et M. BOUCHARD Hervé
le 25/04/2024

Mme CHAVOT Fabienne et M. POUTEYO Yannick
le 04/07/2024

Inhumations

Tout d'abord nous souhaitons rendre hommage
à Jean ADILON, inhumé le 17 Avril 2023. Nous
tenons à nous excuser pour l'oubli dans la
parution du bulletin municipal de 2023.

Le 11 Avril 2024, Mme Maria ADILON

Le 06 Août 2024 M. Pierre MEUNIER

Paroisse Sainte-Claire-Sainte-Thérèse-en-Forez : 28 communes, 31 clochers, un seul cœur !

Notre commune fait partie de cette communauté qui se veut être joyeuse, fraternelle et attentive à tous.



VIVRE ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR JÉSUS, but de notre communauté paroissiale ! Au travers de temps de rencontres, de marches, de jeux, de prières,

ENSEMBLE DANS LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA VIE par les sacrements (baptême, confirmation, mariage, sacrement des malades), mais aussi l'accompagnement des familles en deuil, la visite des malades ou des plus fragiles, les funérailles.

ENSEMBLE POUR GRANDIR DANS LA FOI, tout au long de notre vie : éveil à la Foi, jusqu'à 7 ans; catéchèse : enfants du CE2 au CM2 ; aumônerie pour les plus grands ; temps de prières, de partage d'évangile ; temps conviviaux (repas partagés...). Ces temps peuvent être organisés localement.

Vous pouvez retrouver une grande partie des propositions faites et les contacts utiles sur notre brochure paroissiale 2024/2025 à disposition à l'église ou à l'accueil de notre Maison Paroissiale.



En décembre dernier nous avons eu la joie d'inaugurer **LA MAISON SAINT-JOSEPH**, à Montbrison, qui devient ainsi notre Maison Paroissiale. Cela a permis de mettre en route **LE PATRONAGE SAINT-JOSEPH**, pour les enfants, les jeunes et les familles du Forez. Guidé par la devise « **Ici on joue, ici on prie** », le patronage est ouvert à tous les enfants de 6 à 17 ans, les mercredis 7h45-18h ; les mardis et jeudis 16h30-18h et une partie des vacances scolaires. Pour tout renseignement : patronage@sainteclairesaintetherese.fr



Les dimanches, sept messes sont célébrées sur la paroisse.

Les samedis soir à Champdieu (18h30) et sur un autre clocher par roulement et chaque deuxième samedi du mois à Savigneux (18h30) pour les personnes malentendantes.

Les dimanches au monastère Sainte-Claire (8h), à Saint-Romain-le-Puy (9h), à Soleymieux, Lérigneux et Notre-Dame de Montbrison (10h30).

Dans notre église, nous avons accueilli les familles en deuil de tous les clochers voisins lors de la messe du 2 novembre dernier. La prochaine messe sera célébrée le samedi 15 février à 18h30.

L'accueil paroissial est assuré du lundi au samedi (hors vacances scolaires) de 9h à 12h à la Maison St-Joseph (41, rue du Faubourg de la Croix à Montbrison). Les horaires de messes sont affichés à l'église (avec les contacts utiles), dans les « Échos » mensuels ainsi que sur le site <https://messes.info>, sur le blog paroissial <https://steclairstethereseenforez.fr/> du lundi au samedi ou sur l'application au ÔClocher sur laquelle vous retrouvez toute l'actualité de la paroisse.

L'équipe communication de la paroisse



NOS ARTISANS

Ouverture d'un multi-services
1^{er} Trimestre 2025

Devenez
gérant (e)
Bar - Restaurant
Épicerie

EXPÉRIENCE SOUHAITÉE

Informations et candidature
Mairie de CHATELNEUF
☎ 04 77 76 84 29
✉ mairie@chatelneuf.fr



Sarl VALEZY PELARDY
Chauffage-Sanitaire-Zinguerie
Installation - Entretien - Dépannage
Le Bourg
42940 CHATELNEUF

04.77.76.83.45

06.68.10.80.64

sarlvalezypelardy@orange.fr



Bâti ancien
Chaux et terre crue

JOHAN DESPRÉS
06 14 28 06 19

ecrire@terre-despres.net
www.terre-despres.net



ATOUT
BOIS
MOBILIER EXTERIEUR 42

Rémi VRAY
06.69.40.97.23
04.77.97.89.44
atoutbois42@gmail.com
atoutbois-42.com

34 place de la Madone,
42940 Chatelneuf
FRANCE



Sarl ROBERT & TRUNEL
Les garçons du bois
Menuiserie - Charpente
Ossature bois - Scierie

Le Bourg
42940 CHATELNEUF



Franck MONTAILLARD
Travaux forestiers
Abattage - Débardage
Le Bost
42940 CHATELNEUF

04.77.76.88.12
06.08.40.88.97

Mairie de CHATELNEUF
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF

Tel : 04 77 76 84 29
@ : mairie@chatelneuf.fr
Site : www.chatelneuf.fr